

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS
SEANCE DU 27 JUIN 2011**

Les délégués de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons se sont réunis lundi 27 juin à 18 h 00 à la mairie de Moissac Vallée Française sous la présidence de Monsieur Hubert **PFISTER**, Président.

Étaient présents : Jean-Max **ANDRE**, Jean-Claude **PIGACHE**, Marianne **PASCAL**, Noëlle **PRATLONG**, Jean **VALMALLE**, Pierre **FESQUET**, Etienne **DIVOUX**, François **FAURE**, Annie **GOISET-PASCAL**, Véronique **GUELAUD**, Evelyne **SAINT MARTIN**, Michèle **MANOA**, Gérard **CROUZAT**, Jean-Pierre **HOURS**, Michel **SALLES**, Michel **LOUISNARD**.

Pouvoirs : Françoise **SAINT-PIERRE** pouvoir Noëlle **PRATLONG**.

Absents : Josette **GAILLAC**, Jérôme **GALTIER**, Monique **PASTRE**, Claude **FORGEOT**, Michel **COLRAT** (excusé), Sandrine **MARMEYS**, Jean **HANNART**, Marguerite **JULLIAN** (excusée), Pierre **PLAGNES**.

Monsieur Etienne DIVOUX a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 27 mai : adopté à l'unanimité

- Epicerie Boulangerie du Pompidou :

Il faut choisir l'organisme bancaire pour les emprunts sur le commerce et le logement de l'épicerie boulangerie. Deux propositions sont à étudier : la Caisse d'Épargne avec un taux à 4,67 % et le Crédit Agricole à 4,27 %. **Le Conseil à l'unanimité décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole à 4,27 %.**

Pour information, plusieurs candidats se sont présentés pour reprendre l'épicerie boulangerie lors de la journée du 17 juin où une visite des lieux a été faite. Le Compte rendu de cette journée a été distribué. Les candidatures ne sont pas concluantes, c'est pourquoi *Relance* se charge de mobiliser d'autres candidats potentiels. Un troisième candidat n'a pu être présent lors de cette journée, *Relance* se charge également d'organiser une rencontre.

La commission a donc décidé de relancer un appel à candidature.

La commune du Pompidou souhaite tout de même rouvrir l'épicerie pour l'été. La solution provisoire serait de faire appel à un auto-entrepreneur. La communauté signerait un bail d'occupation à titre précaire avec l'auto-entrepreneur, renouvelable jusqu'à 24 mois maximum.

Pour l'acquisition, le notaire a fait tous les papiers nécessaires avec M. Genoyer. Il faut maintenant attendre un délai réglementaire, le temps que le service des hypothèques transmette les données nécessaires (environ 3 semaines). La signature devrait se faire courant juillet.

Une demande de certificat de non recours pour éviter le délai de recours de 2 mois (délai de rigueur des actes administratifs) a été faite. En l'état actuel la Préfecture nous a fait savoir qu'a priori il n'y avait pas matière à faire de recours contre la délibération autorisant l'acquisition.

Le conseil devra prendre une délibération pour autoriser le Président à signer le contrat de location ponctuel pendant l'été, une fois l'acquisition faite.

Il faut aussi se renseigner sur les conditions d'assurances des bâtiments actuelles et futures.

- Commerce de la Maison Chaptal :

Il faut choisir l'organisme bancaire pour les emprunts sur le commerce et le logement de la maison Chaptal. Deux propositions sont à étudier : la Caisse d'Épargne à 4,67 % et le Crédit Agricole à 4,27 %. **Le Conseil à l'unanimité décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un taux à 4,27 %.**

Le premier appel d'offre effectué pour les travaux sur le commerce et le logement s'est révélé infructueux pour certains lots : étanchéité, serrurerie, couverture. Un autre appel d'offre a donc été lancé afin d'attribuer ces lots. Le Conseil a le choix : soit il mandate la Commission d'Appel d'Offres pour attribuer directement les lots actuellement manquants après la nouvelle consultation soit il les attribue lui-même. **Le Conseil décide que : s'il y a l'unanimité au sein de la CAO pour l'attribution, il n'y a pas besoin de repasser en conseil communautaire.**

- Etude de faisabilité du projet pour le Village de Vacances du Martinet :

Michel SALLES présente au conseil l'avancé de l'étude de faisabilité pour le VVF. Le 9 juin, la commission du VVF a rencontré le bureau d'étude. La commission a fait l'analyse des propositions par rapport au cahier des charges. Il s'avère que le bureau d'étude n'a pas bien suivi ce dernier. Il est parti sur ses idées et non sur celles de la communauté. Beaucoup de points sont à revoir : l'intégration paysagère, le stationnement et la circulation, les financements, le mode de gestion, la cohésion du dossier des nouvelles constructions, les matériaux utilisés, l'emploi et bien d'autres encore. La présentation est non concluante. C'est pourquoi il propose au conseil un courrier à adresser au bureau d'étude pour relancer de meilleurs résultats avec une liste des points à revoir. **Le Conseil approuve à l'unanimité.**

- Partenariat avec « Terres de Liens » / adhésion / cofinancement :

Les élus de la commission agriculture proposent que la communauté de communes adhère en tant que personne morale à l'association régionale Terres de Liens en vue d'un partenariat public / privé rapproché autour du foncier agricole. Cette association a aidé pour l'acquisition et l'installation d'une ferme sur Saint Martin de Lansuscle. Un autre projet est en cours sur la commune de Saint Germain de Calberte. **Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer au partenariat rapproché autour de la mobilisation du foncier agricole, pour une participation financière de 50€ par an.**

Ce partenariat permettra l'utilisation agricole de terrains collectifs, et c'est une garantie de l'utilisation agricole de la Terre.

D'autre part, la coordination Terre de Liens va organiser des rencontres en Vallée Française, les 22 et 23 septembre, avec visite de fermes. Celle-ci sollicite un cofinancement pour cette action. **Le Conseil décide d'attendre les premières rencontres en septembre avant de s'engager.**

- Convention pluriannuelle d'exploitation pour les terres du Martinet : point sur l'avancée de l'Etude :

Pour cette convention, l'ONF et la DDT ne sont pas d'accord sur certains points. Il faut davantage expliquer que la Communauté de communes veut faire avec ces terres.

Le projet est de faire du maraichage sur ces terres. La personne intéressée par ces terres souhaite également faire un élevage. Le Président propose au Conseil d'étudier toutes les possibilités d'utilisation de ces terres, et leur impact sur l'environnement en général avant de donner son accord.

- Décisions Modificatives :

Il est nécessaire de procéder aux réajustements de comptes sur :

- le budget annexe de la Station Carburants : en fonctionnement 386 € et en investissement 147 893,80 € (intégration des travaux dans le patrimoine de la communauté) **à l'unanimité**

- le budget annexe du Village de Vacances du Martinet : 1 192 € en fonctionnement **à l'unanimité**

- le budget général : en investissement sur l'opération des chemins de la Liberté il manque 1 400 € et sur le compte Etude et recherche il manque 3 329 €, on a eu des recettes diverses pour 4 929 €. Le conseil décide de garder 3 000 € en dépenses d'investissement pour renouveler la signalisation concernant les lieux de mémoire liés à la Résistance. **A l'unanimité.**

Il convient de prendre une délibération pour amortir les travaux de la station carburant. Le Percepteur propose de le faire sur 30 ans ce qui représente 4 929 € / an et une reprise de subvention de 2 478 €. **Le Conseil à l'unanimité décide d'amortir ces travaux sur 30 ans suivant les propositions du Percepteur.**

- Délibération pour le fonctionnement du centre de Stockage :

Le fonctionnement, après discussion, est défini comme suit :

- fonctionnement uniquement avec les bennes de gravats de Sainte Croix
- transport par Environnement 48 ou le SDEE
- le dépôt direct de terre par des particuliers est strictement interdit **NON OUVERT AU PUBLIC**
- tous travaux de terrassement sont interdits
- le passage par la déchetterie de Sainte Croix est obligatoire.

Votée à l'unanimité.

Dans ce même point sont évoqués plusieurs problèmes

- garage intercommunal : il n'est toujours pas fait, et le garage de Sainte Croix rencontre des problèmes avec le camion des Ordures Ménagères qui est parfois stationné avec la benne non vidée. **Le Conseil décide de faire une note de service à l'agent pour qu'il ne rentre pas le camion dans cet état.**

- accès à la déchetterie : le projet de la Commune de Sainte Croix est en cours de réflexion, Mme Manoa, maire de cette commune, souhaite une réflexion commune avec la Communauté. **Le Conseil propose une visite sur place. La date reste à déterminer.**

- Validation des décisions prises lors de la réunion Ressources Humaines du 14 juin :

- Renouvellement du contrat de Christelle Jullian :

La commission propose au Conseil de renouveler son contrat pour une période de 6 mois à mi-temps à partir du 1^{er} juillet. **Le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler son contrat pour 6 mois à parti du 1^{er} juillet à raison de 17h30 hebdomadaires (mi-temps).**

- heures supplémentaires d'Antoine Frimas et ses frais de déplacements :

La commission propose au conseil de régler ses heures supplémentaires qui s'élèvent à 73h30 (cumulées depuis 2009), afin de repartir à zéro. **Le Conseil, à 17 pour et 1 abstention, décide de régler ses heures supplémentaires. Il souhaite également qu'il y ait plus de rigueur sur la planification et le suivi des horaires pour éviter les heures supplémentaires.**

La commission propose au conseil de régler ses frais de déplacements qui s'élèvent à 520 € puisqu'ils n'ont pas été réglés depuis au moins 2010. La commission demande au Conseil d'approuver la proposition que tous les déplacements soient à l'avenir accompagnés d'un ordre de mission, une note de service sera établie en ce sens. **Le Conseil, à 17 pour et 1 abstention, décide de régler les déplacements à hauteur de 520 €. Il accepte la proposition de la note de service.**

Le Conseil est informé par le secrétaire général des problèmes de communication entre le bureau de Sainte Croix et le bureau du VV, notamment pour la gestion du personnel : il faut faire des points réguliers sur les heures de chaque agent, sur les absences, congés, arrêts maladie, qui sont des informations essentielles pour l'établissement de la paye. Il y a également un grand manque de communication sur les nouveaux emplois. Le secrétaire général précise qu'il a été informé 3 jours après l'embauche, qu'il fallait faire les démarches pour un nouvel employé. **Le Conseil décide qu'il faut régler le problème de communication entre la responsable du personnel du VV et le responsable du personnel à Sainte Croix, à savoir le secrétaire général.**

- heures supplémentaires de Muriel Gras :

M. Pfister quitte la salle, ainsi que l'agent (présent pour le compte rendu de séance).

La commission propose de lui faire un contrat supplémentaire de 100h pour lui payer les heures supplémentaires. Il est précisé que l'agent arrivera à la fin de son CAE avec environ 200h en plus. **Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement de 100 heures supplémentaires et suivant les crédits budgétaires disponibles, envisage de rembourser plus.** Richard Bouat se chargera de trouver une solution pour le remboursement : avec un contrat supplémentaire par exemple.

- Prise de fonction de la nouvelle secrétaire :

La commission propose d'embaucher Richard Bouat pour le mois de juillet afin de faire correctement la passation des dossiers. Il paraît indispensable que la communauté bénéficie de sa prestation pour encore un mois afin d'assurer le secrétariat et le suivi budgétaire jusqu'à la prise de fonction de Mme LLORCA. Richard Bouat serait embauché par le Centre de Gestion et mis à disposition à la Communauté. **Le Conseil, à l'unanimité, décide d'employer Richard Bouat 1 mois à temps plein par le biais du Centre de Gestion pour apurer toute la situation et permettre un bon départ avec la nouvelle secrétaire et de maintenir le salaire actuel de Monsieur Bouat**

- Contrat de Sylvie Martineau :

Son contrat prend fin au 15 juillet, il faut prévoir une extension jusqu'au 15 janvier 2012. **Le Conseil, à l'unanimité, décide de prolonger son contrat jusqu'au 15 janvier 2012.**

- Modification du contrat de Frédéric Merles :

L'agent nous a informés de son souhait de partir un peu plus tôt que prévu, soit au 30 août au lieu du 14 septembre. L'agent aura le temps de faire la passation des dossiers avec Floriane Rouge et Christine Bussière. Il faut faire un avenant à son contrat. **Le Conseil, à l'unanimité, décide de faire un avenant à son contrat qui se terminera le 30 août au lieu du 14 septembre.**

Pour Christine Bussière, qui rentre bientôt de son congé parental, il faut renouveler son contrat au prochain conseil.

- Délibération pour l'avancement de grade d' Alain Benoît :

Il est adjoint technique principal de seconde classe. Il passe en principal de 1^{ère} classe. Le Conseil doit délibérer pour accepter son avancement de grade. **Après discussion, le Conseil, à 14 pour et 4 abstentions, décide d'accepter son avancement de grade.**

- Délibération poste de gardiennage au VV :

L'agent d'animation récemment embauché est prêt à occuper le logement de fonction du VVF. L'agent sera sur place. En contrepartie de la location, l'agent aura des horaires de présence précis. **Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour que l'agent occupe le logement, et ce en échange d'horaires précis, suivant une convention.** Michel SALLES rédigera un texte sur l'organisation du gardiennage.

- Modification de la délibération créant 2 postes d'animateurs à mi-temps sur le VV :

La délibération du 25 février prévoyait l'embauche de 2 animatrices à mi-temps, or le VV a recruté une animatrice à temps plein du 23 juin au 31 août 2011. **Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier la délibération du 25 février.**

- Subrogation des arrêts maladies :

Richard Bouat propose la subrogation des arrêts maladie. Actuellement, l'organisme chargé de compenser financièrement l'absence rembourse l'agent lors de son absence, et l'employeur verse le salaire en conséquence de son absence. La subrogation permet à l'employeur de percevoir directement les indemnités et de maintenir le salaire. Cela simplifie les choses pour tous. **Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la subrogation mais pour les titulaires et les contrats directs, mais pas pour les contrats aidés.**

- Délibérations pour le regroupement des régies de recettes, l'ouverture d'un compte au trésor et la nomination des régisseurs pour le VV, la station carburant et le Communauté, et pour la création d'un fond de caisse pour le VV :

Le Percepteur demande un regroupement des régies

- de photocopies et des pochettes de sentiers de randonnée et la régie de carburant : **voté à l'unanimité.**

- pour la taxe de séjour, le bar-boutique, la location gîte camping du VVF et de passer son montant à 1 220 € : **voté à l'unanimité.**

Le Percepteur demande qu'un compte au Trésor soit ouvert pour le VVF. **Voté à l'unanimité.**

Le Percepteur demande à ce que le montant de cautionnement soit changé ainsi qu'aux régisseurs d'adhérer à l'association française de cautionnement mutuel. **Le Conseil, à l'unanimité, accepte les propositions du percepteur, et demande de se renseigner sur l'adhésion à cette association : ne serait-ce pas à la communauté d'adhérer pour ses régisseurs ?**

Les agents du VV demandent aussi la création d'un fond de caisse afin d'avoir de la monnaie pour les personnes qui règlent leur séjour en liquide. **Le Conseil, à l'unanimité, décide de créer un fond de caisse au VV.**

- Organisation de la Crèche :

Il faut prendre une délibération pour nommer 4 élus pour être présents au groupe de travail. Le Président propose que ce soit des élus des communes concernées par cette action. **Le Conseil, à l'unanimité, nomme M. CROUZAT, Mme MANOA, M. PIGACHE et M. HOURS pour représenter la communauté au groupe de travail de la Crèche.**

- Nouvelles subventions :

M. PIGACHE rappelle qu'un budget global de 80 000 € a été voté pour l'attribution des subventions aux associations. Sur cette somme : 20 000 € ont été affectés pour le tourisme, 3 000 € pour la Fête du Pélardon, et 43 600 € pour les associations locales. Il reste donc 13 400 € sur lesquels il faut provisionner pour le Centre de Loisirs 7 000 €. Il reste donc 6 400 € à attribuer. M. PIGACHE propose au Conseil :

- d'attribuer 150 € à l'association Ecurie Gardon Cévennes (sport automobile) : **voté à 7 pour, 2 contre et 8 abstentions**

- d'attribuer 500 € aux Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches : **voté à l'unanimité**

- d'attribuer 500 € aux Amis de l'Eglise de Molezon pour l'achat d'équipements d'éclairage pour les expositions, ce matériel tournera sur les communes suivants les expositions et les besoins : **voté à l'unanimité**

- d'attribuer 200 € à Cévennes Eco Tourisme, la commission avait refusé car cette association n'est pas une association locale. Cependant le Conseil est d'accord sur le fait que ce partenariat est important pour développer l'offre touristique. **Voté à l'unanimité.**

- Délibération pour le Contrat Educatif Local :

Le Conseil doit prendre une délibération pour la reconduction de la convention triennale pour le Contrat Educatif Local pour 3 ans. **Votée à l'unanimité.**

- Agents Techniques et location du camion aux communes :

Mme Annie Goiset-Pascal présente au Conseil une nouvelle proposition concernant le tarif des agents techniques : 15 € de l'heure pour les agents employés en contrat aidé et 20 € de l'heure pour les agents titulaires. Les factures du 1^{er} trimestre sont annulées et seront ré-adressées en tenant compte de cette proposition. La communauté prend en charge le temps de transport et les frais kilométriques de la résidence administrative à la mairie de la commune de travail :

Pour les Titulaires Jacques et Denis, la résidence administrative est Sainte Croix V.F., pour Frédéric Chaux également, pour Pierre Martino, sa résidence administrative est Saint Etienne V.F., pour Patrick Laget, c'est Bassurels.

On compte $\frac{1}{4}$ d'heure de temps de transport entre chaque commune (*exemple : Sainte Croix - Moissac : $\frac{1}{4}$ d'heure, Sainte Croix - St Etienne $\frac{1}{2}$ heure...*)

Location du camion de la communauté : il est proposé le tarif de 25 € de l'heure. Le Conseil propose plutôt un forfait. La question est reportée au prochain conseil.

Denis Petitpré souhaite que la communauté achète une scie à sols thermique. En effet, pour réparer les fuites notamment, cet agent utilise du matériel non adapté qui peut finir par être dangereux. **Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'acheter une scie à sols thermique pour 1 077 € et souhaite qu'une note de service précisant qu'en cas de matériel défectueux ou non adapté, l'agent a l'obligation de retrait.**

N'ayant plus de questions diverses, et plus de points à l'ordre du jour, la séance se termine à 21h00.